

ANNEXE 2 – AUTRES CONGES

Nature du congé	Textes	Observations
Congé de maternité	circulaire FP/4n°1864V du 9 août 1995	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant durée du congé : 16 semaines 3 ^{ème} enfant et plus : 26 semaines
Congé d'adoption	circulaire FP/4n°1864V du 9 août 1995	10 semaines à partir de l'arrivée de l'enfant au foyer. Porté à 18 semaines lorsque le nombre d'enfant à charge du foyer est de 3 enfants ou plus

Nature du congé	Textes	Observations
Congé de paternité et accueil de l'enfant	Décret n°1352 du 28 décembre 2001	Durée : 11 jours consécutifs ou 18 jours en cas de naissances multiples
Congé de présence parentale : congé durant lequel l'agent reste auprès d'un enfant à charge dont la maladie ou le handicap nécessite une présence soutenue de son père ou de sa mère	Décret n°2006-536 du 11 mai 2006	Congé non rémunéré
Congé de solidarité familiale Congé durant lequel l'agent reste auprès d'un ascendant ou descendant, d'un frère ou d'une sœur dont la pathologie met en jeu le pronostic vital.	Décret n°2013-67 du 18 janvier 2013	Congé non rémunéré